Points d'attention:

- Nous veillons toujours au respect de la dignité du patient
- La contention n'est jamais utilisée à des fins abusives ni punitives
- La contention est utilisée seulement si le rapport risque et bénéfice est favorable à son emploi.
- La contention est appliquée afin d'assurer la sécurité au patient.
- L'usage de la contention est décidé au cas par cas et en dernier recourt, pour une durée limitée.
- La contention doit être réévaluée chaque jour.
- La contention doit être levée dès que son maintien n'est plus cliniquement justifié.



Toute personne reste avant tout un individu bénéficiant de droits : le droit au respect de l'intégrité corporelle, le droit d'aller et venir, le droit au respect de son autonomie et de sa dignité.

Qu'elle soit âgée, confuse ou malade mentale...

Notre devoir de soignant est de lui prodiguer des soins de qualité en toute sécurité.

La contention doit rester un soin.



Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous renseigner auprès d'un membre du personnel de l'étage.

erréalisé par l'é

Clinique Saint-Luc

www.slbo.be



Tél.: 081 20 91 11 Fax: 081 20 91 98 info@slbo.be Asbl Santé & Prévoyance Rue Saint-Luc, 8 5004 Bouge Contention physique



Guide d'information destiné au patient et à sa famille concernant l'application de la CONTENTION PHYSIQUE en situation clinique



Qu'est-ce que la contention physique?

«La contention physique se caractérise par l'utilisation de matériel (adapté à cet usage) qui empêche ou limite les capacités de mobilisation volontaire de tout ou d'une partie du corps dans le seul but d'obtenir de la sécurité pour une personne qui présente un comportement estimé dangereux ou mal adapté. » (source : Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé : LIMITER LES RISQUES DE LA CONTENTION PHYSIQUE DE LA PERSONNE ÂGÉE)

Quand utiliser la contention?

Face à une confusion et/ou une agitation aiguë, due à :

- Une cause organique (rétention urinaire, déshydratation, constipation, infection...)
- Une pathologie (trouble délirant, démence...)
- Effets secondaires de certains traitements (anesthésiques, analgésiques...)

Les indications spécifiques de l'utilisation d'une contention sont :

- La prévention des chutes et de lésions corporelles consécutives lorsque les autres moyens de prévention ont échoués.
- La protection contre les accidents et les lésions corporelles pour la personne ou pour autrui en cas d'agitation et lorsque le travail relationnel est impossible.
- A visée thérapeutique : maintien d'un matériel médical vital.

La décision est prise au cas par cas. La contention doit être une pratique de dernier recourt après échec de toutes autres alternatives. La contention doit être strictement nécessaire et limitée dans la durée.

Les alternatives

- La présence de la famille au chevet du patient, si possible.
- L'aménagement de la chambre de manière sécuritaire. Exemple : en enlevant tous les obstacles, en mettant le lit au plus bas, en plaçant le lit contre le mur...
- La participation aux activités.
- La stimulation à la marche et la déambulation si le risque de chute est écarté
- La relaxation, écoute, toucher relationnel, empathie)

Les risques

L'utilisation de la contention peut augmenter le degré de dépendance de la personne et occasionner des pertes fonctionnelles.

Les conséquences d'une chute sont faciles à imaginer mais voici les répercussions physiques, psychologiques et sociales que peut avoir l'usage de la contention :

- Repli ou augmentation de l'agitation
- Dépression
- Déshydratation / dénutrition
- Incontinence
- Atrophie musculaire / perte de mobilité
- Complications cutanées
- Lésions corporelles



Déroulement et application de la mesure

- Avant: une concertation est organisée avec le médecin et le personnel soignant. Avant tout, ils recherchent les causes de l'agitation. Celles-ci sont traitées immédiatement. Une mesure de privation de liberté est mise en place si l'agitation du patient le nécessite et que les alternatives échouent.
- Pendant: une surveillance, des soins et un accompagnement du patient sont assurés par le personnel et des visites fréquentes sont faites.
- Après: la contention est évaluée régulièrement et une fois par jour en concertation avec le médecin afin de vérifier s'il y a lieu de garder ou non, la contention. La contention peut être levée temporairement avant d'être définitivement ôtée.

